

Résolution présentée par la délégation de l'

Afrique du Sud

Thème Conflits et sécurité internationale
Concerne Rétablissement de la peine capitale

L'Assemblée générale,

Constatant la hausse du taux de meurtres et de viols en Afrique du Sud et le sentiment d'insécurité qui règne dans le pays. En 2020, la criminalité a augmenté de 20% dans le pays,

Étant convaincu de l'efficacité des politiques mises en place par les Etats-Unis pour punir les crimes graves,

Estimant que la criminalité, les vols et les autres infractions commises doivent disparaître et être sévèrement sanctionnés,

Lamentant le fait que la législation ne protège pas encore assez la population contre les criminels et les meurtriers,

Redoutant que ce sentiment d'insécurité provoque et donne lieu à plus de violence en Afrique du Sud et dans le monde,

Choquée par le peu de sanctions mises en place pour remédier à ce problème crucial,

Propose afin de permettre à tous les habitants du monde de vivre en sécurité et dans la paix :

- la remise en place de la peine capitale en Afrique du Sud et dans les autres pays du monde afin de dissuader toute activité criminelle qui s'opposerait aux principes des Droits de l'Homme. Cela permettrait aussi de rendre justice aux victimes.
- la mise à mort permettrait au pays de faire des économies puisqu'elle engendre moins de coût que la prison à perpétuité. Elle permettrait aussi de résoudre les problèmes de surpopulation des prisons et donc de libérer de l'espace pénitencier.
- les exécutions devraient prendre place dans des lieux publics afin de montrer l'exemple devant la population. Tous les condamnés à morts pourraient être exécutés de la manière dont le gouvernement du pays le souhaite.

Le texte français fait foi...